



DELIBERATION N° 2024 -1.3 - 9
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 12 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize Février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 12 Février 2024

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, Mme SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan, formant la majorité en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : Mmes HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 12

Votants : 12

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 - 1.3 - 9 - CANTINE A 1 € - RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- que la convention triennale du dispositif de tarification sociale des cantines scolaires arrive à expiration le 31/08/2024

-que l'Etat propose aux communes une bonification supplémentaire de 1€ à l'aide financière actuelle de 3 € lorsque la collectivité s'inscrit dans une démarche EGALim

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide le renouvellement la convention triennale

- Décide d'adhérer à la convention EGALim pour une participation de l'Etat de 4€/personne.

- Autorise le maire, a signer les conventions correspondantes pour une mise en place au 1^{er} septembre 2024

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 12 Mars 2024

LE MAIRE

Hubert. LECARPENTIER

